

France : le gouvernement veut promouvoir la RFID

Hervé Novelli, secrétaire d'État en charge des Entreprises et du commerce extérieur, a annoncé dans un communiqué de presse, que le gouvernement lançait deux appels à projets pour soutenir le développement de la RFID dans les entreprises.

Le premier aura pour mission de favoriser la création d'un centre de référence national en matière d'étiquettes électroniques par radiofréquences RFID. Le second vise à favoriser l'innovation dans les processus de l'entreprise grâce à la RFID.

Le centre de référence en matière de RFID aura pour mission de donner à l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de la RFID, et en particulier aux PME, toutes les informations nécessaires au développement de cette technologie et de ses usages.

Ce centre, qui fera l'objet d'une aide publique de 2 millions d'euros sur 3 ans, mènera des missions d'intérêt général (information et sensibilisation des acteurs, coordination d'initiatives collectives, contribution à la normalisation, suivi des évolutions légales et réglementaires, etc.) et pourra également effectuer des activités de nature commerciale, clairement séparées au niveau comptable (formation, veille, conseil, etc.). Les dossiers de candidature devront être déposés au plus tard le 14 mars 2008.

L'appel à projets « Innovation dans les processus de l'entreprise par la RFID (IPER) » vise à soutenir les applications au niveau d'une entreprise ou d'un petit groupe d'entreprises.

Doté d'un budget de 3 millions d'euros, cet appel s'adresse notamment aux petites structures qui ont des difficultés à faire émerger des projets mettant en œuvre des solutions RFID déjà suffisamment mûres dans des applications susceptibles de dégager rapidement un retour sur investissement.

Les projets présentés devront être collaboratifs et associer offreurs de technologie et utilisateurs. Les dossiers de projets devront être déposés au plus tard le 4 avril 2008.

Une consultation sur des mesures législatives destinées à favoriser le déploiement du très haut débit dans les immeubles d'habitation est ouverte jusqu'au 15 janvier 2008. Pour en savoir plus cliquer sur [ce lien](#).